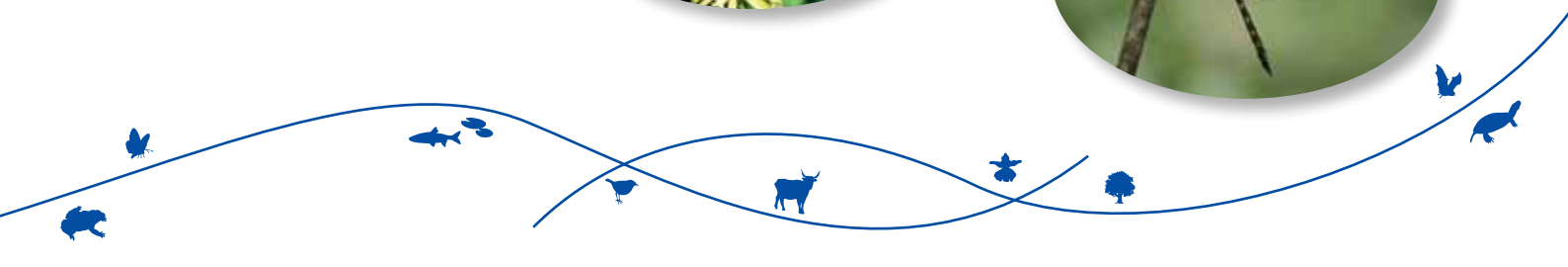




Marais d'Archine

Programme de préservation en faveur de la biodiversité 2013-2017



Un programme de gestion pour préserver la biodiversité



La biodiversité constitue une ressource fondamentale pour la collectivité. Elle trouve sa place dans notre quotidien à travers l'alimentation, la santé... Elle a toujours été une source de création artistique, de développement du tourisme... Sa préservation est une préoccupation commune à tous.

Les conservatoires d'espaces naturels sont des partenaires techniques créés pour aider les collectivités et les usagers à préserver ce patrimoine. Leur statut associatif et leur neutralité leur donnent la possibilité de travailler avec les hommes et les femmes qui sont des acteurs des espaces naturels et de les associer à cette démarche au travers des comités de pilotage. Pour un conservatoire, la biodiversité constitue une ressource précieuse pour le territoire, un élément d'accession à un développement durable.

La gestion d'un site qui est synthétisé dans ce document est issu de l'analyse scientifique produite par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes. Il détaille les objectifs et les actions proposées. Il devient la référence que chaque acteur du projet peut consulter pour comprendre les interventions réalisées.

Le plan de gestion est une somme d'opérations ou un choix de ne pas intervenir qui est fait en faveur du patrimoine naturel : débroussaillage, entretien par la fauche, pâturage, mise en place de panneaux d'information si nécessaire, surveillance scientifique des espèces en danger... Elle ne remet généralement pas en cause les usages habituels sur le site et cherche, au contraire, à s'harmoniser avec ceux-ci.

Intervenir en partenariat sur le marais d'Archine

Origine du projet

Le marais d'Archine est un ancien méandre du Rhône, aujourd'hui déconnecté du fleuve et en partie de la nappe. Il fait partie du site Natura 2000 « Haut-Rhône - Chautagne - Lavours - Bourget » dont le document d'objectifs, rédigé en 1998, prévoyait la rédaction d'un plan de gestion pour le marais d'Archine.

Des premiers contacts ont donc été noués entre le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, les communes de Brens et Peyrieu ainsi que les propriétaires du marais en 1999. Ils ont abouti à la rédaction d'un premier plan de gestion pour la période 2000-2002. Ce dernier a été révisé ensuite pour 5 ans.

Depuis 2007, aucun autre document n'a été rédigé sur le marais. La gestion conservatoire a néanmoins été poursuivie.

Ce nouveau programme d'actions 2013-2017 s'inscrit dans la continuité des actions réalisées depuis 2000, afin de préserver ce site naturel remarquable.



Le marais d'Archine est situé au sud-est du département de l'Ain, dans le Bas-Bugey, sur les communes de Brens et Peyrieu.

Zone humide, zone utile

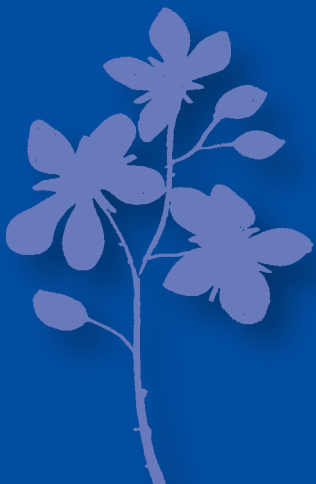


Le marais inondé.

Les marais et milieux humides jouent un rôle important dans la gestion de la ressource en eau, en particulier en zone de vallée alluviale. Ils régulent les écoulements et ont un rôle primordial dans l'écrêtement des crues. Ils stockent puis restituent progressivement l'eau, comme des éponges. Ils ont également une fonction d'épuration en piégeant les polluants et en libérant des eaux de bonne qualité.

Le rôle du comité de pilotage

Le comité de pilotage est un lieu d'échanges où l'ensemble des acteurs et usagers du site participe à la construction du projet dans un objectif de préservation de la biodiversité. À partir d'éléments scientifiques, techniques et des usages locaux, le Conservatoire propose un projet au comité de pilotage qui peut l'adapter s'il le juge nécessaire. Le Conservatoire anime cette réflexion collective, mobilise des financements, met en oeuvre ou délègue les actions de gestion et contrôle leur efficacité.



Des usages liés au fonctionnement du Vieux Rhône

Autrefois régulièrement inondé par les crues du Rhône, le marais d'Archine était principalement utilisé pour la pêche. Il constituait alors une zone pour le fraie et la croissance des poissons, amenés par les crues. De plus, des traverses (fossés creusés dans le marais) servaient de viviers aux poissons pêchés dans le fleuve. Les argiles déposées par le fleuve et présentes dans le sol du marais ont également été exploitées pour la fabrication de tuiles et de briques. On retrouve des traces de ces fossés d'extraction dans la forêt, à l'est du marais. En période plus sèche, lorsque le marais n'était plus en eau, la blâche était récoltée.



Usine de Brens.

©C.Moirenc/photothèque CNR

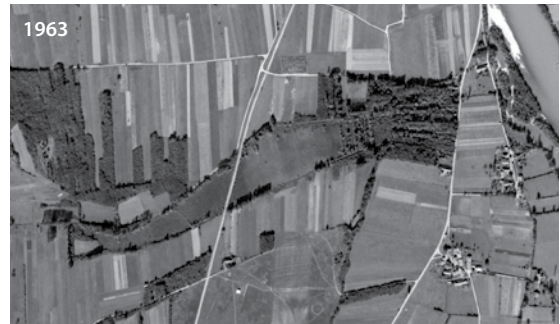
Aménagement du Rhône et modification des pratiques

À partir des années 30 et jusqu'à la fin des années 80, les aménagements réalisés sur le Rhône ont considérablement modifié son fonctionnement, limitant les crues et abaissant le niveau de la nappe alluviale.

« Blâche » est le nom donné localement à l'herbe des marais. Elle est essentiellement composée de laïches, roseaux et graminées. Elle était autrefois utilisée pour la nourriture et la litière du bétail, ainsi que pour la vannerie.

Une histoire d'hommes...

Le marais a donc été de moins en moins inondé jusqu'à être totalement déconnecté du fleuve. Les modifications des pratiques agricoles dans la vallée du Rhône, autour des années 70-80, se sont traduites par l'arrêt de la fauche sur le marais. Ces deux facteurs sont à l'origine du développement des arbres et arbustes, entraînant ainsi l'embroussaillage des secteurs de blâche et la raréfaction des espèces remarquables.



Photographies aériennes du marais montrant l'évolution de la végétation entre 1963 et 2005.

Usages actuels

Aujourd'hui le site n'est fréquenté que par certains propriétaires pour la coupe de bois de chauffage en lisière du marais.

La chasse au gros gibier n'est pratiquée que très ponctuellement, le marais étant une réserve pour le petit gibier.



Une nature exceptionnelle

Une végétation qui a évolué

Trois grands types de végétation occupent le marais d'Archine. À l'est, on observe d'abord la forêt alluviale. Localisées près des fleuves, sur sols très humides, ces forêts sont souvent soumises aux inondations. Composées d'aulnes, de frênes ou de chênes, elles constituent un milieu naturel riche en biodiversité, qui a fortement régressé le long du Rhône.

Vient ensuite la roselière qui, de nos jours, n'est que rarement inondée. L'omniprésence du roseau s'explique par une très forte densité de tiges et une litière importante sur le sol, empêchant la germination et le développement d'autres plantes.

Enfin, un secteur de blâches, appelé « cariçaie », est présent sur la partie ouest. Ce type de végétation était autrefois le plus représenté sur le marais. Il a reculé, envahi progressivement par la broussaille en l'absence d'entretien. Les actions menées depuis 2000 ont permis de reconquérir une partie de la surface de blâche présente autrefois.



Le castor d'Europe recolonise peu à peu le Rhône. Il a déjà été observé sur le marais.

À chaque saison, sa faune et sa flore

Le marais d'Archine est un îlot dans la plaine, où se réfugient de nombreuses espèces remarquables liées aux zones humides. En vous promenant sur le site, vous pourrez apercevoir le séneçon des marais, grande « marguerite » jaune d'or, protégée dans l'Ain.

Le sonneur à ventre jaune, petit crapaud de 4 centimètres, était autrefois présent dans la forêt du marais. Les prospections récentes n'ont pas permis de le retrouver. Parmi les autres amphibiens disparus sur le marais, on peut aussi citer le crapaud calamite. Les modifications du milieu sont certainement à l'origine de ces disparitions



La roselière du marais au printemps.

Dès le printemps, on peut écouter le chant des fauvettes ou encore celui du faisan dans la roselière. Celui du rossignol s'entend jusqu'à tard dans la nuit, accompagné par les grenouilles qui commencent dès le début de soirée.

Plus tard, durant l'hiver, le marais accueille les oiseaux de passage, comme les grues cendrées et fait office de lieu d'hivernage et de repos pour de nombreux canards.



Sur le marais, les grues cendrées ne sont que de passage.

Le séneçon des marais.



Un projet pour les cinq années à venir

Deux objectifs avaient été définis dans le précédent plan de gestion (2003-2007) :

- Restaurer et entretenir les habitats humides ouverts (mares, cariçaie, roselière...).
- Conserver la forêt alluviale.

Ces objectifs ont été partiellement atteints : du fait du manque d'eau récurrent dans le marais, les milieux humides n'ont été qu'en partie restaurés.

Dans ce nouveau plan de gestion, trois objectifs ont été redéfinis, en continuité avec les objectifs du précédent plan de gestion.

- Améliorer l'alimentation en eau du marais.
- Améliorer l'état de conservation de la roselière et de la cariçaie.
- Maintenir la forêt alluviale.

Améliorer l'alimentation en eau du marais

Pourquoi intervenir ?

Le marais est en phase d'assèchement. En 2010, l'étude du fonctionnement hydrologique a montré que le marais manquait d'eau pendant 3 et 6 mois de l'année. La nappe alluviale du Rhône est trop basse et des pertes, par infiltration de l'eau dans le sol, ont été identifiées en amont du marais, sur le ruisseau de la Manche.

Cet objectif de « réhydratation » vise donc à apporter plus d'eau dans le marais, en améliorant les connexions avec le ruisseau et la nappe, afin de favoriser les milieux humides et de maintenir les espèces protégées qui leurs sont associées.

Ce qui est prévu

Deux actions seront menées en parallèle. La première consistera à restaurer les traverses autrefois présentes, en creusant le sol pour se rapprocher de la nappe et favoriser ainsi l'accès à l'eau pour les plantes. Dans le même temps, sera mise en place une couche étanche d'argile au fond d'une partie du lit de la Manche. Cette argile sera extraite directement dans le sol du marais, lors de la création des traverses.

La troisième action consistera à améliorer la circulation de l'eau dans le ruisseau, en coupant les arbres qui se sont développés dans le lit et en supprimant les embâcles formées avec le temps.



Vérifier les réactions de la nature

La gestion d'espaces naturels n'est pas une science exacte. C'est pourquoi un regard permanent sur l'efficacité des opérations réalisées est toujours nécessaire. Des suivis scientifiques sont nécessaires pour observer l'impact de la gestion sur les milieux naturels, la faune et la flore remarquables.

Améliorer l'état de conservation de la roselière et de la cariçaie

Pourquoi intervenir ?

L'assèchement du marais et l'abandon des pratiques agricoles entraînent l'embroussaillage de la roselière et de la cariçaie. Or, c'est précisément dans ces milieux que l'on trouve les espèces remarquables. Un entretien régulier de la végétation permettra de maintenir et favoriser ce patrimoine naturel.

Ce qui est prévu

Les actions seront principalement menées sur la végétation, avec :

- coupe des arbres présents dans la cariçaie ;
- broyage des saules ;
- retournement des souches pour éviter les rejets ;
- entretien de la végétation par fauche avec exportation tous les deux ans sur la cariçaie et tous les trois ans sur la roselière.



L'exportation des arbres coupés se fera par traction animale, afin de limiter les impacts sur le sol du marais.

Maintenir la forêt alluviale

Les forêts alluviales sont des milieux remarquables, de par leur fonctionnement, leur rareté et la faune et la flore riches qui s'y développent. Ainsi, aucune intervention n'est envisagée sur ce milieu. L'évolution naturelle de la forêt sera privilégiée.

Les arbres morts sont des milieux de vie insoupçonnés. Des insectes très spécialisés dépendent de ce bois mort dans leur cycle de vie (insectes dit saproxyliques). Les pics, se nourrissent de ces insectes, tandis que les chauves-souris et les campagnols trouvent refuge dans les arbres creux. Les végétaux et les champignons s'y développent également, participant ainsi à la décomposition du bois. Ces arbres, une fois décomposés, laissent place à la lumière, permettant le développement des jeunes pousses qui permettront à la forêt de se régénérer.

Cela permettra le développement de bois pourris-sants très favorables à la biodiversité mais aussi la croissance de jeunes pousses.

Pour des raisons de sécurité, les arbres menaçant de tomber seront tout de même régulièrement coupés le long des chemins, près des routes ou des habitations.

Le lucane cerf-volant



Que pouvez-vous faire pour favoriser la réussite de ce projet ?

- Contribuer à transmettre cette information.
- Signaler au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes toute observation liée aux espèces mentionnées dans ce document.
- Apporter votre point de vue lors des réunions du comité de pilotage, celui-ci est important et sera écouté.
- Mettre à disposition certaines de vos photos que vous trouvez particulièrement réussies, ou d'anciennes photos du site.
- Nous signaler tout problème, toute difficulté susceptible de nuire au projet.

Ce document est une synthèse du plan de gestion 2013-2017 du marais d'Archine (GARCIA A., 2012. Marais d'Archine. Révision plan de gestion 2013-2017). Si vous souhaitez des informations plus détaillées, n'hésitez pas à en faire la demande.



CONTACT

Antony Garcia

antony.garcia@espaces-naturels.fr
Tél. 04 74 34 38 34

CEN RHÔNE-ALPES / Antenne Ain

Château Messimy
01800 CHARNOZ-SUR-AIN
www.cren-rhonealpes.fr

Programme réalisé grâce au soutien financier de :



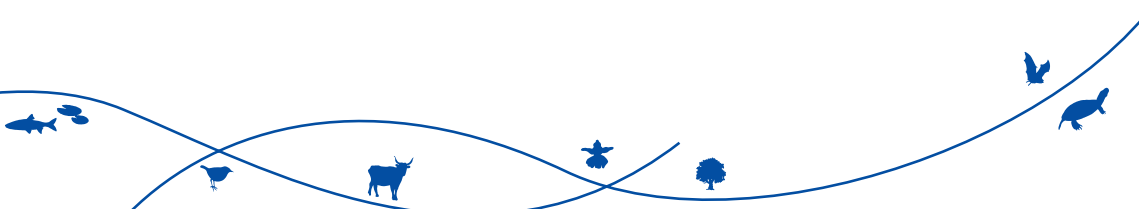
Rhône-Alpes Région

l'ain
Conseil général



Compagnie Nationale du Rhône
L'ÉNERGIE À L'ÉTAT PUR

Décembre 2012



réseau
des conservatoires
d'espaces naturels
en Rhône-Alpes